

Etudes et inspections, \$110,000.

M. LEWIS: Où ont lieu ces inspections en ce moment?

L'hon. J. H. KING: On a besoin de cette somme pour des travaux d'études et d'inspection devenus nécessaires au cours de l'exercice 1923 concernant certains ouvrages à exécuter dans les ports, rivières, tels que glissoirs, estacades, ponts, *et cætera*, dépendant de l'administration des Travaux publics. C'est une allocation d'un chiffre variable.

Il y a peu de temps quelques-uns de mes honorables amis ont demandé des renseignements au sujet des régions inondées dans le nord-ouest. Je suppose que cette dépense se rapporte à quelques travaux de ce genre.

M. SPENCER: Combien a-t-on dépensé l'an dernier?

L'hon. J. H. KING: On a dépensé l'an dernier une somme de \$102,687.

M. LEWIS: Je constate qu'un crédit antérieur s'élevant à \$465,000, semble comprendre l'outillage des ingénieurs, les arpentages, etc.

L'hon. J. H. KING: Le crédit dont parle mon honorable ami est pour payer les traitements du personnel régulier. Ce crédit doit payer l'inspection, les frais de voyage et les dépenses de ce genre pour le travail extraordinaire qui est entrepris.

(Le crédit est adopté.)

Monument national sur la place Connaught \$10,000.

M. HANSON: Le ministre veut-il expliquer cette dépense?

L'hon. J. H. KING: On a discuté depuis quelques années la question d'ériger un monument national sur la place Connaught qui comme le sait probablement mon honorable ami est le square qui s'étend entre le bureau de poste, la gare centrale et le Château Laurier. On a suggéré qu'on devrait ériger quelque genre de monument nationale et nous inscrivons ce montant au budget en vue de mettre l'affaire en train. On a émis plusieurs idées sur le genre et la forme que ce monument devrait avoir. Toute la question est étudiée avec soin par un comité du conseil et c'est sur sa recommandation qu'on a inscrit ce crédit au budget.

M. IRVINE: Est-ce un crédit préliminaire?

L'hon. J. H. KING: Oui, c'est un crédit préliminaire.

M. WOODSWORTH: En ce qui me concerne je tiens à m'opposer à cette dépense. Il me semble que c'est une question qui nécessite un examen approfondi avant de nous lancer dans cette dépense. Des hommes qui

ont servi dans la dernière guerre sont dans la rue aujourd'hui sans travail pendant que leurs familles sont à la veille de mourir de faim. Je prétends qu'on devrait pourvoir aux besoins de chacun de ces hommes avant de dépenser un sou pour ériger un monument de pierre.

M. GARLAND (Bow-River): Je dois aussi exprimer mon opposition à ce crédit. J'estime que c'est une dépense très mauvaise en ce moment.

M. HOCKEN: Je voudrais avoir de plus amples renseignements à ce sujet. Quelle forme le monument doit-il avoir?

L'hon. J. H. KING: Je ne pense pas qu'on l'ait déjà décidé. J'ai essayé d'expliquer au comité qu'un comité du conseil s'appliquait à élaborer un projet qui conviendrait pour un monument national. On a donné plusieurs idées dont l'une est de construire un monument dans la capitale du Dominion en commémoration de la confédération. Depuis la grande guerre on a suggéré qu'on devrait commémorer l'héroïsme des soldats canadiens en France et que ce serait une chose bien convenable d'avoir un monument de ce genre dans la capitale du Canada. On a émis plusieurs idées. Le désir du premier ministre était d'inscrire cette année un petit crédit au budget pour que l'on puisse prendre en considération la question et qu'on puisse élever dans la capitale du Canada un monument qui commémorerait quelques-unes des phases de l'histoire du Canada.

M. HOCKEN: Qu'est-ce que le ministre espère obtenir avec une dépense de \$10,000? Comment dépensera-t-on l'argent pour réaliser cet objet?

L'hon. J. H. KING: Habituellement le Gouvernement règle ces choses-là en ouvrant un concours. Les artistes prépareront des dessins et les soumettront à un concours. Ces dessins seront jugés à leur mérite, le concurrent heureux obtiendra l'entreprise pour l'exécution du projet. Ce sera le premier pas.

M. LEWIS: Est-ce que le parlement supportera tous les frais. Dans d'autres régions les villes doivent contribuer à la dépense d'érection d'un monument sur une de leurs places. Il me semble que la ville d'Ottawa qui est au moins aussi riche qu'aucune autre ville du Canada devrait prendre à sa charge une partie des frais d'érection du monument.

M. HOCKEN: L'honorable député ne connaît pas Ottawa.

M. MacLAREN: Il me semble que tout cela est plutôt vague. Cette proposition ne